



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/05/2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

24/05/2024

Date d'affichage

24/05/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

### Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme WEISS Myriam

### Procuration(s) :

M. METGE Jean-Paul donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. DEQUIDT Alain donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MOUSSU-RIZAN Renée

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. METGE Jean-Paul, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

**Numéro interne de l'acte : 41**

**Objet : Servitude Enedis - parcelles AE 226, AL 514 et AL 515**

Dans le cadre de travaux de viabilisation du complexe sportif abritant 3 terrains de padel, réalisés par la société ENEDIS sur la Commune, une ligne de distribution électrique souterraine va être enfouie dans le tréfonds des parcelles communales cadastrées section AE226, AL 514 et AL 515 (domaine privé de la Commune).

**CECI ETANT EXPOSE**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**ACCEPTE** que les parcelles cadastrées section AE 226, AL 514 et AL 515 soient grevées d'une servitude pour le passage d'une ligne de distribution électrique souterraine au profit d'ENEDIS, à titre gratuit ;

**PRECISE** que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte notarié à intervenir entre la Commune et la société ENEDIS ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NAY  
Le Maire,  
*Signé BB*  
Bruno BOURDAA